

# CNP Services à la personne

*Proximité, efficacité, simplicité*

L'Enseigne **CNP Services à la personne** a été créée en février 2006 et s'inscrit dans la démarche initiée par la loi Borloo pour développer les services à la personne.

L'Enseigne propose une offre de services accessible par abonnement. Cette offre est destinée aux entreprises, institutions de prévoyance, mutuelles, caisses de retraite ou collectivités locales au bénéfice de leurs collaborateurs ou bénéficiaires.

Les appelants ont alors accès 24h/24 à la plate-forme Filassistance Services pour l'analyse de leurs besoins et leur demande d'intervenants à domicile.

L'offre de services concerne les 20 activités listées dans la Loi Borloo et par exemple :

- aide dans les démarches administratives,
- maintien à domicile d'une personne en perte d'autonomie,
- téléassistance,
- garde d'enfants,
- tâches ménagères,
- cours à domicile,
- préparation et livraison de repas à domicile, courses,
- jardinage,...

**CNP Services à la personne** au travers de **Filassistance Services**, analyse les besoins et propose un accompagnement sur mesure, avec le cas échéant, une mise en relation avec un prestataire agréé et sélectionné selon des critères de qualité.

L'Enseigne **CNP-Services à la personne** répond **24 h/24** et **7 jours sur 7** aux besoins de services de ses clients grâce à un réseau de plus de **10 000 prestataires et intervenants de proximité** sur l'ensemble du territoire français, y compris les départements d'Outre-Mer

## Un acteur de référence en matière de services à la personne avec CNP Assurances

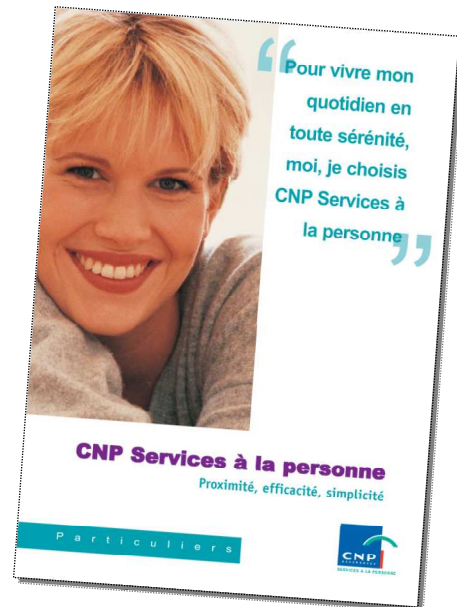
CNP Assurances, premier assureur de personnes en France, détient un savoir-faire reconnu. Son ambition est de fournir à chacun les moyens de se prémunir contre les aléas de la vie et d'accompagner tout au long de leur existence les 22 millions d'assurés dans le monde qui lui font confiance.

A l'écoute de ses clients, CNP Assurances intervient sur les trois principaux segments du marché de l'assurance de personnes : l'épargne, la retraite et le risque-prévoyance. Dans un contexte en évolution constante, elle anticipe les évolutions sociales, notamment dans les domaines de la retraite, de la dépendance, de la santé, et des services à la personne.

Le développement des services à la personne, initié par la Loi Borloo, constitue une réponse aux enjeux posés à notre société par l'augmentation de l'isolement familial et le vieillissement de la population.

Depuis de nombreuses années, **CNP Assurances mène une politique très active de services à la personne** par le biais de ses contrats de prévoyance (prestations d'assistance en cas d'accident, de maladie, de décès).

C'est cette démarche innovante qui a conduit CNP Assurances, au travers de Filassistance Services, à créer **CNP Services à la personne**.



Pour toute information ou demande d'abonnement

En savoir plus

Pour tous renseignements appelez le

**N° Indigo 0820 321 039**

0,12 € T.T.C. la minute, hors téléphone mobile, tarif en vigueur au 01/07/2006

du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 ou rendez vous sur le site

[www.cnp-servicesalapersonne.fr](http://www.cnp-servicesalapersonne.fr)

